les Estivades de COLOMIERS
6, allée de Champagne – 31770 Colomiers
tel: 06 73 01 29 74
estivadesdecolomiers@sfr.fr – http://estivades.over-blog.com

Bonjour,

Le Comité d'organisation des ESTIVADES DE COLOMIERS est heureux de vous informer de la tenue de son 8ème festival en juillet 2015 et de vous inviter à participer à la MONTEE AUX ESTIVES. Aussi, nous vous adressons, ci-joint, le règlement du festival et la fiche de candidature.

Avec nos amitiés théâtrales.

Le Comité d'Organisation

Règlement spectacle de théâtre de la MONTEE AUX ESTIVES 2015

1. Organisateurs

ESTIVADES de COLOMIERS est composée de la Compagnie THEATRE D'A COTE du Club Léo Lagrange de COLOMIERS et de la COMPAGNIE DU BOULET de COLOMIERS et des représentants du Comité départemental de Haute Garonne de la FNCTA.

2. Principe

Ces organisateurs ont créé un festival sur plusieurs jours autour du 1er week-end de juillet. Ce festival est ouvert aux troupes de théâtre NON PROFESSIONNEL, adolescents ou adultes, qui devront présenter un spectacle **abouti** (=déjà joué au moment de la candidature).

Une soirée de présentation de la programmation du festival 2015 aura lieu, en avril, avec un spectacle en suivant. Ce spectacle également doit être abouti.

3. Participation

Le festival, comme la Montée aux Estives, ne décerne ni prix, ni récompense.

Les comédiens et 2 techniciens (maximum) de la troupe jouant lors de la MONTEE AUX ESTIVES bénéficient d'un repas gratuit et d'une entrée gratuite à l'un des spectacles du festival en juillet.

4. Programmation - Date - Lieu de la MONTEE AUX ESTIVES

Le spectacle a lieu dans l'auditorium Jean CAYROU (parc DUROCH – rue CHRESTIAS) à COLOMIERS le vendredi 24 AVRIL 2015. La programmation est à l'initiative des organisateurs.

5. Décor et régie

La troupe apporte ses décors et accessoires et s'adapte aux équipements de la salle. Elle s'oblige à venir avec ses techniciens, à décharger, monter et démonter les décors dans les temps limités précisés d'après le dossier de candidature et selon la programmation.

IMPORTANT : Le temps de réglage du son et des lumières fait partie intégrante du « temps de préparation» indiqué. La troupe amène son régisseur son et lumières. Les réglages sont effectués par les techniciens de la troupe, aidés par les régisseurs du festival.

Les horaires de représentation et désinstallation fixés par les organisateurs devront être respectés.

6. SACD - Responsabilité

Pour les œuvres inscrites à la SACD, la troupe doit fournir aux organisateurs, lors de sa candidature, une copie de l'autorisation de jouer **valide à la date du 24.04.2015**. Les droits SACD sont à la charge des "ESTIVADES de COLOMIERS".

La Mairie de COLOMIERS et les organisateurs ne sont pas responsables des accidents corporels et matériels, ainsi que des vols qui pourraient survenir pendant le festival. Tous les participants doivent être assurés en responsabilité civile.

les Estivades de COLOMIERS
6, allée de Champagne – 31770 Colomiers
tel: 06 73 01 29 74
estivadesdecolomiers@sfr.fr – http://estivades.over-blog.com

7. **Dossier de candidature**

Le dossier de candidature comprend :

- La fiche de candidature complètement remplie et signée
- Des photographies numériques du spectacle
- Un descriptif et un historique de la troupe
- Une affiche du spectacle
- Une copie de l'autorisation SACD ***valide pour avril 2015***
- Le plan de feux du spectacle
- Eventuellement un dossier de presse et un DVD

Le dossier devra être complet et adressé, le plus rapidement possible, et avant le 15.03.2015.

Il est à noter qu'avant la soirée du 24.04.2015, il n'est pas possible d'organiser des visites de l'auditorium, ni de prévoir une répétition dans l'auditorium.

8. **L'inscription à LA MONTEE AUX ESTIVES implique l'acceptation de l'intégralité de ce règlement.**

Contact et envoi de la fiche de candidature avec dossier complet par mail à : estivadesdecolomiers@sfr.fr

Renseignements : Liliane CRAMAUSSEL - 17 rue Jean – Baptiste PIGALLE - 31000 TOULOUSE
Tél. 05.61.12.45.50

Informations sur le site du festival : http://estivades.over-blog.com/